

Andouillé
Chailland
Ernée
Juvigné
La Baconnière
La Bigottière
La Croixille
La Pellerine
Larchamp
Montenay
Saint-Denis-de-Gastines
Saint-Germain-le-Guillaume
Saint-Pierre-des-Landes
Vautorte



N°46

2021

JANVIER





Directeur de la publication : Gilles LIGOT

Comité de rédaction : l'ensemble des agents de la Communauté de communes de l'Ernée

Tirage: 10 200 exemplaires sur papier recyclé

Conception: Octopus

Conception Graphique/Ernée www.octopus-ernee.com / Cécile Dufief

Impression: IMPRIM'VERT* - IMPRIM'ERNÉE CRÉATION

Dépôt légal à parution : ISSN 2106-8372

L'année 2020 est maintenant achevée et nous espérons tous que 2021 nous permettra de mettre définitivement derrière nous cette crise sanitaire qui affecte l'ensemble de notre société.

Je fais le vœu, pour cette nouvelle année, de pouvoir à nouveau retrouver le sourire sur vos visages et reprendre une marche en avant pour l'avenir de notre territoire.

Il ne faut pas se méprendre, au-delà de cette crise sanitaire pointe une crise économique et sociale et nous devons dès à présent être actifs pour préparer notre territoire de demain.

Notre action de ces derniers mois s'est focalisée sur le soutien aux activités économiques essentielles de notre Communauté de communes. Notre action s'est construite en 3 temps :

ALERTER les pouvoirs publics sur les conséquences à venir de la crise économique ; VALORISER les essentiels du territoire les plus impactés ;

SOUTENIR financièrement notre économie de proximité.

Nous continuerons à œuvrer auprès de nos entreprises dans les prochains mois et je vous encourage à poursuivre votre mobilisation en faveur de notre économie de proximité.

La richesse de notre territoire vient de l'ensemble de sa population, de ses entreprises, de ses acteurs de la culture, du sport et de l'évènementiel, tous ô combien affectés par cette crise sanitaire. Nous espérons pouvoir rapidement renouer avec des moments collectifs de rencontres, de partage et d'échanges.

Le budget 2021 que nous venons de voter est le premier du mandat. Il dessine les grandes lignes directrices que nous nous fixons : un territoire économique dynamique, solidaire entre les générations et encore plus respectueux de son environnement.

J'ai confiance en l'avenir et en notre capacité à être résilient.

Je vous souhaite, chaleureusement, une très belle année 2021.

Le Président Gilles LIGOT

Dans ce numéro:

BUDGET

P. 3 - Prudence pour l'avenir

ÉCONOMIE

- P.4 Soutien à l'économie locale
 - Développement pour l'avenir

TIERS LIEU / SANTE

- P.6 Travaux en cours
 - Tiers-lieu labellisé

AQUAFITNESS

P. 7 - Une rentrée musclée

ENVIRONNEMENT

- P.8 Des règles à respecter
 - Mobilité : un enjeu majeur
- P.9 PCAET / Des éoliennes sur l'Ernée

EAU

P. 10 - Travaux en cours

SOLIDARITÉ

P.11 - Collecte alimentaire

CULTURE

P.12 - Spectacles à venir

VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI : DÉBUT DES ÉTUDES SUR ERNÉE ET CHAILLAND

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti d'exception. Il existe actuellement 2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur les communes d'Ernée et de Chailland, dorénavant appelées Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Les règlements n'étant plus adaptés, la Communauté de communes débute la mise en place de Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Les études s'attacheront prioritairement en 2021 sur la refonte du secteur d'Ernée. A ce jour, la réglementation sur la ville d'Ernée est ancienne et a atteint ses limites (règles obsolètes au regard des nouvelles problématiques, contradictoires avec d'autres ré-

glementations, difficultés d'appropriation etc.), ne permettant pas la mise en oeuvre de nombreux projets. Pour la commune d'Ernée, l'enjeu est de concilier la préservation de son patrimoine bâti et la mise en oeuvre d'un projet de revitalisation en phase avec le monde d'aujourd'hui. Le PVAP est un document d'urbanisme qui ne se limite pas à une protection de bâtiments, mais développe également un important projet urbain pour définir les futures opportunités de construire dans la commune.

Cette démarche est menée par la Communauté de communes de l'Ernée en coordination avec l'Etat (DRAC Pays de la Loire) et la Ville d'Ernée. Une concertation sera prévue afin que cet outil soit partagé par tous.



BUDGET 2021 : DE LA PRUDENCE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Le 21 décembre dernier, les Conseillers communautaires ont voté le premier budget du mandat.

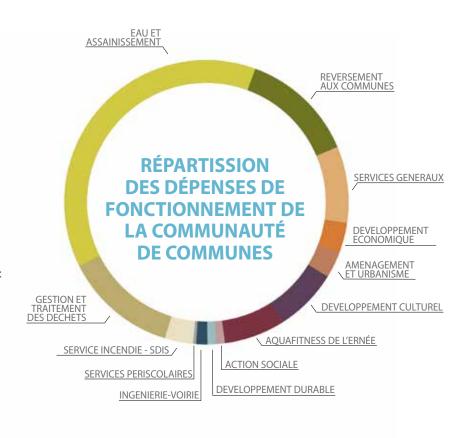
Le Budget 2021 est marqué par les impacts de la crise sanitaire qui pèseront lourds sur l'exercice 2021 et la mise en œuvre des premières grandes actions du Plan Climat Air Énergie Territorial.

La crise sanitaire aura profondément impacté la mise en oeuvre de ce budget 2021 avec une perte de recette pour la Communauté de communes estimée à 300 000 €.

Néanmoins, les élus communautaires ont souhaité maintenir un haut niveau d'investissement sur ce budget 2021. L'investissement est vecteur de développement du territoire et de soutien au tissu économique local.

12M€ D'INVESTISSEMENTS

- ➤ Fin des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ernée : 3 140 000 €
- ➤ Ateliers-relais sur Ernée et Andouillé : 858 000 €
- ➤ Programme de rénovation énergétique du parc locatif social : 530 000 €
- ➤ Création d'un atelier d'exploitation pour le service technique « eau et assainissement » : 600 000 €
- ➤ Travaux sur réseaux d'eau potable : 990 000 €
- ➤ Travaux sur réseaux d'assainissement : 320 000 €
- ➤ Rénovation de la déchèterie de Chailland : 200 000 €





Le budget « Gestion et traitement des déchets » fortement impacté par l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

La gestion et le traitement des déchets est financé en grande partie par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Cette redevance permet de financer la collecte et le traitement des déchets.

Le service est soumis à une taxe nationale, appelée Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe est appliquée à chaque tonne de déchets enfoui ou incinérée. Sur les déchets enfouis, le montant de la taxe est passé de 18€/tonne à 30€/tonne en 2021 et montera à 65€/tonne en 2025.

4 AIDES

LES COLLECTIVITÉS MOBILISÉES AUPRÈS DE L'ÉCONOMIE LOCALE

La mise en oeuvre des mesures de confinement a été une véritable onde de choc pour le tissu économique, et notamment notre économie de proximité.

Dès les premières annonces de mars, la Communauté de communes s'est mobilisée auprès de ses partenaires pour définir les mesures les plus appropriées pour soutenir ses acteurs économiques.

Plusieurs dispositifs financiers et d'accompagnement ont été déployés. A la date de la publication de ce magazine, la Communauté de communes a mobilisé plus de 705 000 €, dont 441 000 € sur ses fonds propres.

Des dispositifs restent ouverts pour les entreprises :

- Fonds de soutien volet 2 qui soutient notamment les entreprises ayant subi une fermeture administrative au mois de novembre ;
- Le fonds « Résilience » qui attribue des avances remboursables.



DISPOSITIF	CCE	Communes	Région	CD 53	Banque des territoires	TOTAL
Report loyers en CBI	196 625,00 €	-€	-€	-€	- €	196 625,00€
Report loyers en bail commercial	29 436,84 €	-€	-€	-€	-€	29 436,84 €
Fonds résilience	12 375,00 €	-€	12 375,00 €	12 375,00 €	12 375,00 €	49 500,00 €
Fonds d'urgence	192 000,00 €	58 700,00 €	-€	168 200,00 €	-€	418 900,00 €
Exonération CFE	11 475,00 €	-€	-€	-€	-€	11 475,00 €
TOTAL	441 911,84 €	58 700,00€	12 375,00 €	180 575,00€	12 375,00€	705 936.84 €

Contact: Audrey BECHU 02 43 05 99 08 a.bechu@lernee.fr









LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ESSENTIEL POUR L'AVENIR

Le développement économique a toujours été un élément prioritaire des politiques de la Communauté de communes de l'Ernée, notamment avec la création d'ateliers relais pour permettre aux entreprises de s'installer et de se développer plus facilement sur le territoire. Depuis le 1er Janvier 2017, la Communauté de communes de l'Ernée est également gestionnaire de l'ensemble des zones d'activités du territoire.

DES ATELIERS RELAIS À VENIR...



Extension de la société Tôlerie Industrielle de la Mayenne (TIM) à Ernée.

La Communauté de communes poursuit l'accompagnement du projet de développement de l'entreprise TIM à Ernée. Après avoir racheté un atelier vacant en 2011 et effectué 2 extensions, cette dernière étape permettra à l'entreprise de se doter d'une chaîne de peinture qui viendra compléter la gamme de production de la société.

L'extension devrait être livrée pour l'été 2021. D'une surface de 670 m², l'atelier disposera d'une surface totale de 1 700 m² au terme du programme.

L'entreprise TIM est spécialisée dans la fabrication d'ensembles et de sous-ensembles métalliques pour de larges domaines d'activité.



Extension de l'atelier et création de bureaux pour l'entreprise ELEKTO à Andouillé.

Après une extension réalisée en 2013, l'entreprise ELEKTO spécialisée dans la sous-traitance électronique en équipement de cartes, intégration de système, câblage filaire, basée sur la zone d'activités du Pont de Pierre à Andouillé est à nouveau à l'étroit de par l'obtention de nouveaux marchés. Elle a sollicité la Communauté de communes de l'Ernée en 2019 pour une extension de son atelier de stockage et la création de 5 bureaux.

Les travaux ont débuté fin août 2020 et la livraison est prévue début février 2021.

Coût prévisionnel des travaux : 500 000 € HT

DES AMÉNAGEMENTS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS



ANDOUILLÉ: la ZA du Pont de Pierre fait peau neuve.

En amont de la réalisation de la phase 2 (effacement des réseaux aériens, voirie lourde et trottoirs) sur la partie existante, prévue en 2021, un nouveau parking de 50 places a été réalisé pour répondre à une augmentation des activités dans la zone. Dans la lignée des actions inscrites dans son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), il s'agit d'un parking infiltrant en lieu et place d'une ancienne friche artisanale.

Les objectifs environnementaux :

- Viser une meilleure qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel
- Préserver la ressource en eau par l'intégration des eaux pluviales
- 130 000,00 € HT (voirie et éclairage public)



ERNEÉ : la ZA de la Hainaud s'adapte aux nouvelles mobilités

En lien avec sa nouvelle compétence « Mobilité », la Communauté de communes de l'Ernée a mis en place un cheminement doux le long de l'entreprise Monbana sur la zone d'activités de la Hainaud.

Au regard du besoin des transporteurs, un parking poids lourd a également été aménagé.

- Création d'une allée de 120 ml pour raccorder les entreprises au cheminement piéton existant route de Laval
- Augmentation de la possibilité de stationnements poids lourds de 2 à 6 places
- 36 000,00 € HT de travaux d'aménagement (voirie et espace vert).



LA BACONNIERE : Une nouvelle zone déjà bien occupée!

La Communauté de communes de l'Ernée a investi pour la construction de la voirie et des réseaux d'une nouvelle zone d'activités au sud de la commune, la ZA de la Mine.

- 6 lots créés, un bassin d'orage et des aménagements paysagers
- 3 lots encore disponibles à la vente avec des surfaces allant de $2\,900$ à $5\,100$ m².
- -350 000,00 € HT (voirie, réseaux et éclairage public)



MONTENAY: ZA de la Querminais 2, mobilité et sécurité

Toujours dans l'objectif de développer les mobilités douces, la Communauté de communes réalisera, en 2021, l'aménagement d'un trottoir et la mise en place d'un sens de circulation pour les véhicules motorisés.

En lien avec ces travaux, dans la préparation de l'avenir économique du territoire, une amorce de voirie sera créée pour la desserte d'une future extension.

- 230 ml de cheminement piéton créé (trottoir)
- -Création d'un sens unique avec piste cyclable
- Près de 100 000,00 €HT (voirie, réseaux et espace vert)



ERNÉE: la ZA de Charné se met à jour

Pour répondre à une circulation de poids lourds en augmentation, des travaux de renforcement structurel de chaussée en Grave-bitume et Enrobé étaient nécessaires. Les travaux de chaussée se sont déroulés de nuit afin de ne pas pénaliser l'activité économique des entreprises voisines.

En parallèle, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés.

- 2000m² de chaussée restructurée
- 210 ml de bordures neuves
- 330 ml de réseaux mis aux normes (création et chemisage)
- 145 000,00 € HT (voirie et réseaux)

Maison de santé

ACTUALITÉS SUR LES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES



MSP Juvigné

Une kinésithérapeute a intégré les locaux de la Maison de Santé de Juvigné au mois de novembre 2020. Mme BONAMI assure des séances conventionnées sur prescription médicale (respiratoire, neurologie, gériatrie, traumatologie). Ce site satellite, d'une superficie de 120 m2, est en capacité d'accueillir d'autres professionnels.

Contact: Audrey BECHU 02 43 05 99 08 - a.bechu@lernee.fr



MSP La Baconnière:

La Communauté de communes a été sollicitée au mois de septembre pour accueillir un dentiste au sein de la Maison de Santé de la Baconnière qui héberge depuis fin 2017 des infirmières, des kinésithérapeutes, un médecin généraliste, un podologue et un ergothérapeute.

Des travaux d'adaptation s'avèrent nécessaires afin de répondre à une réglementation qui change et une évolution du matériel en vue d'accueillir au mieux ce professionnel de santé, Mme GAMBERT, dès le début d'année 2021.



MSP Ernée

Située à proximité de l'hôpital d'Ernée, la future maison de santé d'une superficie d'environ 2 000 m² devrait pouvoir ouvrir à la fin de l'année 2021. Les travaux de second oeuvre vont débuter dès février.

LE TIERS-LIEU LABELLISÉ FABRIQUES DE TERRITOIRE

Le 22 octobre dernier, Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires a annoncé la liste des 60 tiers-lieux labellisés Fabriques de territoire. Le Tiers-Lieu de Saint Denis de Gastines fait partie des lauréats et devient l'une des 7 fabriques de territoires de la Région des Pays de la Loire! Cette labellisation permet d'obtenir une aide au fonctionnement de 75 000€ minimum sur trois ans qui permettra l'embauche d'une personne pour l'animation et la coordination du lieu.



Mais c'est quoi déjà un Tiers-Lieu?

C'est un espace partagé, collaboratif, convivial et vivant où se mêlent diverses activités de loisirs, de bénévolat, ou de travail qui n'ont pas forcément vocation à se rencontrer.

Quels aménagements sont prévus?

Le rez-de chaussée proposera une salle d'activités, une salle de réunions, un espace détente avec borne d'accès numérique, un fablab mobile (laboratoire de fabrication numérique), un atelier couture et un coin repas partagé.

Cet espace polyvalent s'ouvrira sur une terrasse et un extérieur propice aux rassemblements conviviaux ou festifs.

L'étage proposera des bureaux de travail partagés, tous équipés en mobilier et matériel informatique.

Pour le chauffage, une chaufferie à granulés de bois sera construite pour alimenter le Tiers-Lieu et l'école publique.

Les travaux débuteront au premier trimestre 2021.

Le projet, mené en collaboration avec la Communauté de communes de l'Ernée, est subventionné à plus de 75 % de son montant, soit un reste à charge pour la commune estimé à 300 000 €.



UNE NOUVELLE PROPOSITION FITNESS UNIQUE EN MAYENNE!

Sangle-Training-System est un cours avec sangles permettant de réaliser plus de 300 exercices, favorisant le développement de la force corporelle ou de la souplesse! Les sangles permettent de se mettre en suspension et de pouvoir accentuer la difficulté des mouvements à l'aide du poids de son propre corps. En clair, plus on est instable, plus on doit gainer le ventre et contracter les muscles des cuisses, des bras, etc. Entraînement complet en un minimum de temps!

UNE OFFRE* DE REPRISE EST DÉJÀ PRÊTE -20% sur tous les abonnements

540€ **432** 468£ **372**

3486 **276**

Les abonnements en cours seront reportés en fonction des mois de fermeture.

*Offre valable 1 mois à compter de la réouverture de l'établissement

L'AQUAFITNESS FAIT PEAU NEUVE AVANT LA RÉOUVERTURE



Profitant de la fermeture liée aux conditions sanitaires, de nombreux travaux ont été exécutés

- par les entreprises : remplacement des plaques de faux-plafond, isolation du fitness, remplacement de l'éclairage pour des projecteurs moins énergivores...
- mais aussi par l'ensemble du personnel mis à contribution : nettoyage en profondeur, peinture, entretien divers.

Les agents de l'AquaFitness ont également été mis à disposition d'autres services (relève de compteur d'eau, mesure de zone commerciale pour le service voirie, collecte de denrées alimentaires pour le CIAS, couverture de livres pour la bibliothèque...).

Toute l'équipe de l'AquaFitness a hâte de vous retrouver!

Environnement

DÉCHÈTERIES DES RÈGLES À RESPECTER

Malgré la crise sanitaire actuelle, le fonctionnement des déchèteries de la Communauté de communes de l'Ernée n'a pas changé. Les jours et horaires d'ouvertures restent les mêmes.

Afin de garantir une utilisation optimale des sites et minimiser les temps de passages, certaines règles doivent être respectées (que ce soit en période COVID ou en temps normal) :

• Les déchets doivent être triés avant la venue en déchèterie en tenant compte des principaux flux acceptés sur chaque site.



• Fenêtres, miroirs : placo plâtre : moquette : objets divers en plastiques ; laine de verre et autres isolants...



Mobilier

Meubles d'intérieurs ; literie ; mobilier de jardin ; sièges...



Ferrailles

· Objets divers en métal : grillages ; fils de clôtures ; tôles métalliques ; ...



Gravats (exempts de plastiques et de métal)

 Terre ; pierres ; ardoises, briques ; céramiques, porcelaine...



Cartons

• De grandes tailles pliés et vidés de tout plastique et polystyrène



Déchets verts

Taille de haies, d'arbustes; tonte de gazon; branchage...



Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)

• Téléviseurs ; ordinateurs, imprimantes ; congélateurs, réfrigérateurs, gazinières ; machine à laver, sèchelinge; lave-vaisselle; tout objet électronique (jouets, téléphones portables...)



Déchets toxiques

· Huiles (vidange et friture); peintures, colle, vernis; acides, bases; piles, batteries; produits phytosanitaires; néons, ampoules basse consommation ; solvants ; filtres à huiles...



DÉCHETS REFUSÉS











Tout objet en bon état (Ernée, Chailland, Andouillé)

Un conteneur spécifique est là pour récupérer tout objet en bon état et en état de fonctionnement

• Il est également rappelé que :

- · L'agent d'accueil est présent pour renseigner les usagers mais n'est pas autorisé à aider pour le déchargement et le port des déchets.
- Les usagers doivent écouter et respecter les consignes de l'agent.
- · Les incivilités et refus du respect des consignes peuvent faire l'objet d'un rappel du règlement intérieur écrit.
- · Seuls les résidents de la Communauté de communes de l'Ernée sont autorisés à déposer leurs déchets dans l'une des déchèteries présentes sur le territoire. L'agent d'accueil est autorisé à demander une pièce d'identité ou un justificatif en cas de doute.

LA MOBILITÉ. UN ENJEU MAJEUR



La situation en Mayenne est sans appel: 86% des mayennais utilisent leur véhicule pour se rendre au travail et 9 personnes sur 10 sont seules dans leur voiture. Alertés de ce constat, les participants aux ateliers PCAET ont construit l'action 28 visant à favoriser l'intermodalité sur le territoire.



La Communauté de communes de l'Ernée passe donc dans la phase opérationnelle de son Plan Climat en démarrant, dès le début de l'année 2021, l'élaboration d'un plan mobilité. L'objectif est d'établir un diagnostic des flux de déplacements, identifier les besoins des usagers et les manques en matière de mobilité. Des préconisations seront faites pour un passage à l'acte à court, moyen et long

Cette étude sera renforcée par l'élaboration d'un schéma cyclable visant à développer les aménagements et services vélos.

Ce travail se fera en concertation avec les acteurs du territoire via des enquêtes, des animations, des ateliers. Des informations régulières sur l'avancement de l'étude seront partagées sur les différents canaux de communication. Ce projet est mutualisé avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

Afin d'encourager la pratique du vélo, la Communauté de communes de l'Ernée reconduit l'aide à l'achat d'un vélo électrique. Elle s'élève à 10 % du montant de l'achat, plafonnée à 100€ et sans condition de ressources.



Toutes les informations sont à retrouver sur www.lernee.fr.

Plan climat (PCAET)

QUATRE GRANDES DAMES DANS LE PAYSAGE DE L'ERNÉE



La mise en service de la ferme éolienne de Saint Hilaire du Maine va intervenir dans les semaines à venir et entre pleinement dans l'objectif de la collectivité et de son Plan Climat.

Initié en 2011 par la Communauté de communes de l'Ernée, c'est finalement sur la commune de Saint Hilaire du Maine que ce projet prend forme. En 2012 la société ABO Wind est choisie pour développer un projet de parc éolien au sud de Saint Hilaire du Maine, avec comme objectif l'implication financière des citoyens.



Analyse de **Préfaisabilité** 2012 - 2013



Développement du projet 2013 - 2016



Instruction du dossier 2016 - 2019



Construction



Exploitation

2020 2021 - ...

LE PROJET EN CHIFFRES

- 4 : c'est le nombre d'éoliennes installées sur la commune de Saint Hilaire du Maine.
- 105,9 m : c'est la hauteur des éoliennes E2, E3 et E4, au niveau du moyeu. L'éolienne E1 est légèrement plus petite avec une hauteur de 98 m.
- 58,5 m: c'est la longueur des pales.
- 10 715 m²: c'est la surface balayée par les pales de chaque éolienne (en mètres carrés).
- 11,4 MW: c'est la puissance installée de l'ensemble du parc éolien (en mégawatts).
- 28 500 000 kWh/an : c'est la production annuelle prévue (en kilowattheures par an). Cela représente l'équivalent de la moitié de la consommation électrique résidentielle des habitants de la Communauté de communes de l'Ernée.
- 4 millions d'€: c'est le montant apporté pour constituer le capital social du projet. 75 % par la société ABO Wind et 25 % par la société Vents Citoyens, regroupant la participation de particuliers, d'organisations, de communes (Saint-Hilaire-du-Maine, La Baconnière), de la Communauté de communes de l'Ernée et de Territoire Energie Mayenne.
- 21 millions d'€ : c'est le coût total du projet.
- 20 ans : c'est la durée du contrat de vente de l'électricité sur le réseau national.

QUATRE ÉOLIENNES DISPOSANT DES DERNIÈRES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Une éolienne est une machine conçue pour transformer l'énergie du vent en énergie mécanique, puis en énergie électrique.

Le modèle retenu permet de maximiser la ressource en vent récupérable.

Il suffit d'un vent soufflant à seulement 10 km/h pour entraîner les pales. Elles atteignent leur puissance nominale dès que le vent souffle à plus de 45 km/h et produisent de l'électricité 90 % du temps.



Une innovation récente permet d'atténuer le bruit généré par les éoliennes : l'extrémité des pales comporte des dentelures disposées en peigne (appelées « serrations ») qui brisent les turbulences. Ce dispositif s'inspire des ailes des chouettes, prédateurs nocturnes réputés pour leur vol silencieux.







Eau et assainissement

EAU POTABLE

En 2020, 4,6 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés, soit 0,6% du réseau. Les travaux ont été réalisés sur plusieurs communes (La Baconnière, La Pellerine, Saint Denis de Gastines, Ernée, Chailland et Andouillé) avec le soutien du Conseil départemental de la Mayenne qui financent les travaux à hauteur de 30%.

L'objectif pour 2021 en terme de renouvellement de réseau d'eau potable est de 1%. Des projets sont déjà en préparation (La Gigoulais et le Rocquet de Paradis à Chailland, la route du Bourgneuf à La Baconnière, La Gouvenière à Chailland,

Des travaux de rénovation à l'usine des eaux d'Ernée sont également prévus.



Le service évolue en 2021, car le contrat de prestation eau potable avec l'entreprise SUEZ pour les communes de Chailland, la Bigottière, Saint Germain le Guillaume, Andouillé et La Baconnière, a pris fin le 31 décembre 2020. Ce sont désormais les agents de la collectivité qui interviendront. En cas de problème en dehors des heures d'ouverture, il faudra contacter le 06 73 48 00 96 (numéro d'astreinte).

Au vu de l'augmentation des effectifs, un projet de création d'un atelier technique (comprenant stockages de matériaux, vestiaires et bureaux), devrait démarrer dans l'année. Ce projet sera situé à côté de la nouvelle déchèterie d'Ernée.



Assainissement collectif

Concernant l'assainissement, 0.6% du réseau a été renouvelé en 2020 (à la Baconnière et Ernée). Pour l'année 2021, les principaux projets seront situés à Larchamp et Ernée.

Assainissement non collectif

En 2021 démarrera le contrôle des installations individuelles qui n'ont pas été visitées depuis plus de 10 ans. Ces contrôles sont imposés par la réglementation. L'objectif est de s'assurer que le système d'assainissement des fonctionne bien et ainsi éviter les rejets de pollutions dans les ressources en eau.



LA QUALITÉ DE L'EAU



Joséphine VEILLE a rejoint le pôle eau et assainissement le 1er septembre 2020. Elle a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau, notamment en amont des prises d'eau potable d'Ernée, et de travailler sur la restauration des cours d'eau des deux bassins.

Elle sera la référente pour les agriculteurs, les élus et les financeurs des projets (Agence de l'eau, Conseil départemental et Direction départementale des territoires).

Solidarité '

PLUS DE 60 PERSONNES MOBILISÉES POUR UNE MÊME CAUSE

Le CIAS de l'Ernée a bien fait de croire en son réseau de partenaires et la générosité des habitants pour la collecte alimentaire 2020 qui s'est déroulée du 23 au 29 novembre.

La classe de 4º SEGPA du collège René-Cassin d'Ernée a été la première à se mobiliser dès le mois d'octobre pour apporter à la P'tite épicerie le fruit de sa collecte. Les administrateurs du CIAS lui ont emboîté le pas en allant à la rencontre des gérants des petits commerces alimentaires répartis sur l'ensemble du territoire.

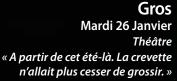
9 d'entre eux ont répondu à l'appel et se sont généreusement mobilisés du 23 au 29 novembre rejoints par l'école des Coccinelles de Montenay, les moyennes surfaces d'Ernée et Andouillé, le temps du week-end, sans oublier l'enthousiasme des bénévoles de la P'tite épicerie, de 4 agents de l'Aquafitness et des élèves du lycée Rochefeuille. Avec son initiative de calendrier de l'avent inversé, l'équipe du Secours catholique d'Ernée a redoublé d'imagination pour participer à cet élan de solidarité.

Le résultat est bel et bien là! Plus de 3,5 tonnes de denrées collectées qui démontrent la capacité de mobilisation des acteurs du territoire de l'Ernée.



Depuis sa création en 2007, grâce au soutien indéfectible de la Banque alimentaire de Laval qui distribue chaque année entre 26 et 28 tonnes de denrées, la P'tite épicerie apporte une aide alimentaire aux familles les plus démunies des 15 communes de l'Ernée. Une légère diminution du nombre de familles est à constater depuis 2018 (-27 familles), mais la crise sanitaire de 2020 pourrait avoir des répercussions dès l'ouverture de saison en mars 2021. Pour l'heure, la trentaine de bénévoles du CIAS de l'Ernée a passé le relai aux Restos du Coeur pour l'hiver. Cette organisation garantit l'accès à une aide alimentaire tout au long de l'année.

Contact: Clarisse Hérouard: 02 43 05 46 31





L'auteur et comédien Sylvain LEVEY sera en résidence sur l'Ernée, en décembre, janvier et février, pour des rencontres avec les collégiens, les lycéens, des professionnels du territoire, des collectages et d'autres temps « publics » selon les possibles sanitaires, dont 1 soirée de lectures avec T'Atrium.



David Krakauer « Mazel Tov Coktail Party » Samedi 6 février

Musique Klezmer

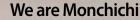
The Mazel Tov Coktail Party » est un concert FESTIF et JOYEUX qui honore les musiques KLEZMER, les pimentant de jazz, de blues et de rock relevés.

aufoir de la fue

Saison Lutturelle de l'Ernée

Pronom Mardi 9 février Théâtre

Un sujet intime et sensible, traité avec intelligence et humour.



Vendredi 12 mars

Danse

Une dose infinie d'élégance et d'humour pour parler de l'altérité.



Réservation:

02 43 05 98 80 - 3E@lernee.fr - www.lernee.fr

La 3'E met tout en oeuvre pour vous accueillir dès ce mois de janvier 2021 dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à réserver vos places, car en raison des protocoles sanitaires, les représentations peuvent vite être pleines. En cas d'annulation des spectacles, la Communauté de communes de l'Ernée s'engage à vous rembourser intégralement.